



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Vendredi 12 Avril 2024

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Demande de rapports :

CRITERIUM U12 ESPOIR poule B du 23/03/2024 :

Rencontre n° : 27531104

Rencontre: Vaires 34 – Lognes 34

Lecture du mail de Mr SEROUART, responsable administratif de Vaires, sur les événements ayant eu lieu en cours de rencontre entre le joueur de Vaires Mr BAABOURA Ayoub (licence n°9603891697) et la joueuse de Lognes n°8, Mme LAROSE Emma (licence n°9603251488), ainsi que sur le comportement des parents de Lognes.

Lecture des rapports de Mr LIMIER ABARE Steeve et de Mr BAABOURA Ayoub concernant les événements survenus lors de la rencontre, amenant à un arrêt du match.

La Commission acte et regrette la non-réception de rapports de l'US Lognes. La Commission, en plus de ne pas avoir reçu l'identité de l'éducateur ou l'éducatrice de l'US Lognes, constate après vérification que la joueuse mentionnée n°8 de l'US Lognes, Mme LAROSE Emma, n'était pas autorisée à jouer dans cette catégorie.

Devant ces faits, la Commission décide de transmettre le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner

CRITERIUM U10 ESPOIR poule N du 23/03/2024 :

Rencontre n° : 27528663

Rencontre: Senart Moissy 33 – Gretz Tournan 33

Lecture du rapport de David PARRALEJO, éducateur à Gretz-Tournan, sur les événements ayant eu lieu en cours de rencontre envers un joueur de Gretz-Tournan (coup volontaire) de la part d'un joueur de Sénart-Moissy, entraînant

l'arrêt de la rencontre. Signalement de comportements inadaptés de personnes ainsi que d'inaction de l'encadrement de Sénart- Moissy

Lecture du rapport de Mr PASO LOKOTO Mervelin concernant les évènements de la rencontre. Précision d'un coup involontaire, mais aucun nom de joueur fourni

Dossier en cours d'examen

CHALLENGE IDF U11G et U11F

La Commission publie la liste des équipes qualifiées suivantes pour la Finale Départementale du Samedi 27 Avril 2024 :

CHALLENGE IDF U11G

- SC GRETZ TOURNAN 1
- VAUX LE PENIL – LA ROCHETTE FC 1
- VAL D'EUROPE FC 1
- LE MEE SPORTS FOOTBALL 1
- CA COMBS LA VILLE 2
- US TORCY 1
- RCP FONTAINEBLEAU 1
- SENART MOISSY 1
- US VAIRES 1
- FC DAMMARIE 1
- CS MEAUX ACADEMY 1
- SC BRIARD 1
- US ROISSY EN BRIE 1
- FC NANDY 1
- US LOGNES 1
- FC MELUN 1

CHALLENGE IDF U11F

- UMS PONTAULT 1
- LE MEE SPORTS FOOTBALL 1
- SC GRETZ TOURNAN 1
- ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE 2
- SENART MOISSY 1
- AS CHELLES 1
- VAL D'EUROPE FC 1
- USM VILLEPARISIS 1

La Commission rappelle que la présence des clubs qualifiés à la réunion des clubs finalistes est obligatoire. Cette réunion se tiendra le :

Vendredi 19 Avril 2024 à Montry à 19h Et en visio-conférence

En cas d'absence, la Commission rappelle que sera appliquée la sanction financière prévue à l'annexe financière du Football Animation

Finale Futsal U11 Espoirs du 07/04/2024

La commission note l'absence à la finale du club de EBNSP

La commission décide l'application des sanctions financières prévues à l'annexe financière du Football Animation :

Amende de 80€ au club de BAGNEAUX NEMOURS ST PIERRE ENT (cf : Annexe financière du Football Animation)

Demande de changement de joueurs :

BRIARD – U11 Exc – 1 changement

Le changement est validé